



Protocole d'administration des médicaments

La **détention de médicaments n'est pas autorisée** au Séminaire.

Toute **prise de médicament doit être validée par l'infirmière.**

Par conséquent si votre enfant a un **traitement à prendre**, il devra le faire à l'**infirmerie**, muni d'une **ordonnance**, ainsi que de l'**autorisation parentale** d'administration de médicaments (ci-dessous) et disponible sur www.seminairedejeunes.com rubrique info et documents.

S'il s'agit d'un **traitement annuel**, vous êtes prié de le **préparer dans un semainier** au nom de l'élève.

Pour les autres **traitements ponctuels** un semainier sera mis à la disposition de l'élève et une participation financière sera demandée.

Si votre enfant est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante nécessitant des aménagements particuliers dans le cadre de sa scolarité, veuillez le signaler impérativement sous enveloppe à l'attention de l'infirmier(e) scolaire.

Espace santé /infirmerie - Séminaire de jeunes - WALBOURG

Autorisation parentale d'administration de médicament

Je soussigné(e)

père, mère, tuteur de l'enfant

né(e) lescolarisé en classe de

- autorise mon enfant à prendre le traitement suivant (joindre l'ordonnance)
- autorise un adulte volontaire de l'établissement à administrer le traitement à mon enfant selon l'ordonnance ci-jointe.

Date :

Signature :

Pour chaque nouveau traitement, merci de renseigner une nouvelle feuille